



**Ordonnance rendue aux termes de l'article 69 de la
*Loi de 2006 sur la location à usage d'habitation***

Numéro de dossier : LTB-L-000722-26

Dans l'affaire du logement : 1202, 2969 FAIRLEA CRES
OTTAWA (ONTARIO) K1V9N2

Entre : MetCap Living Management Inc.

Locateur

et

Moussa Hachi

Locataire

MetCap Living Management Inc. (le « locateur ») a demandé par requête à la Commission de rendre une ordonnance de résiliation de la location et d'expulsion de Moussa Hachi (le « locataire ») au motif qu'il n'a pas payé le loyer exigible.

La requête a été entendue par vidéoconférence le 11 mai 2026.

La représentante du locateur, Adriana Shaw, et le locataire ont assisté à l'audience.

La Commission détermine ce qui suit :

1. À l'audience, le locateur a demandé le consentement de la Commission pour retirer sa requête.
2. Le locataire n'était pas opposé à la demande du locateur.
3. Conformément au paragraphe 200 (4) de la *Loi de 2006 sur la location à usage d'habitation*, j'ai consenti au retrait de la requête.

La Commission ordonne ce qui suit :

1. Puisque la requête a été retirée, le dossier de la Commission est clos.

Le 12 mai 2026
Date de l'ordonnance

Alexandre Traboulsi
Membre, Commission de la location immobilière

15, rue Grosvenor, rez-de-chaussée
Toronto (Ontario) M7A 2G6

Pour toute question au sujet de la présente ordonnance, composer le 416 645-8080 ou, sans frais, le 1 888 332-3234.